

**OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.**

**AFFAIRES DE LA GRÈCE.**

*Vienne, le 1er mars.* — Des lettres de commerce de Trieste annoncent que M. le comte Capo-d'Istria, aussitôt après son arrivée à Egine, a ordonné une expédition contre Candie, et qu'il en a confié la conduite et le commandement en chef à Maurocordato. Les mêmes lettres assurent que l'escadre envoyée à Scio sous les ordres de Tabir-pacha a été attaquée et mise en fuite par le commandant de brûlot Canaris, et que Tahir-pacha est retourné à Constantinople.

**ANGLETERRE.**

*Londres, le 7 mars.* — Les ambassadeurs français, russes et autrichiens ont des conférences journalières avec lord Dudley et le duc de Wellington.

**CHAMBRE DES COMMUNES.**

*Séance du 6 mars.* — Lord John Russel a demandé qu'un comité fut nommé pour rechercher les causes de l'accroissement des crimes. Le comité a été nommé.

Sir Robert Wilson a demandé aux ministres si les flottes alliées ont permis au pacha de transporter 3000 esclaves grecs de Navarin à Alexandrie.

M. Huskisson avoue qu'il sait que le pacha a transporté un grand nombre d'esclaves grecs de Navarin à Alexandrie; il ajoute que la flotte alliée s'étant dispersée après le combat de Navarin, n'a pu empêcher le transport des esclaves. Le gouvernement britannique a donné des ordres pour arrêter tous les navires qui seraient employés à ce service.

**FRANCE.**

*Paris, le 9 mars.* — Depuis l'ouverture de la session, M. le marquis de Lafayette n'a point assisté aux séances de la chambre; un dérangement de santé a été la cause de cette absence; on assurait hier que la maladie de M. le marquis de Lafayette a pris une telle gravité, que les jours du malade sont en danger.

M. Jacques Lefebvre, l'un des députés de Paris, est aussi dans un état de santé alarmant.

— On assure que c'est le 4 mars que la division française abandonne Cadix; l'infanterie ira par mer au Havre et à Rochefort; l'artillerie et la cavalerie passeront par Madrid.

— On parle de l'arrivée prochaine à Paris de M. le prince de Metternich. Ce ministre aurait le dessein de se rendre aussi à Londres, pour tenter, dit-on, un dernier effort en faveur de la paix. (*Quotidienne.*)

— M. Ch. Ledru a déposé aujourd'hui la plainte de M. Dudo, qui se porte partie civile dans l'affaire du 19 et 20 novembre. M. Isidore Hénot, marchand, se porte aussi partie civile.

— Il paraît certain qu'après la session il sera construit une nouvelle salle pour les séances de la chambre des députés, sur l'emplacement actuel. D'après le projet, elle ne serait plus voûtée, mais plafonnée. Des raisons d'acoustique motivent ce changement. On croit qu'il sera réservé plus de places au public. Il est aussi question d'y appliquer un nouveau mode de distribution de la chaleur, au moyen d'un appareil inventé par un de nos célèbres chimistes, à qui l'économie domestique est redevable de nombreux perfectionnements.

— La séance d'aujourd'hui, qui n'était destinée qu'à discuter le dernier paragraphe de l'adresse, a présenté, dit-on, beaucoup moins d'intérêt que les comités secrets qui ont précédé. On assure cependant que M. Lamendé a pris la parole pour proposer diverses modifications à la rédaction de l'adresse.

Cet honorable membre se serait surtout élevé contre la qualification de *déplorable* donnée au système suivi par l'ancienne administration; excepté ceux dont la vanité blessée cherche à exercer des vengeances; personne ne croit à la justice de cette qualification, ni le roi qui a donné sa confiance pendant plusieurs années aux ministres retirés, ni les peuples qui n'ont point eu à se plaindre d'eux, puisque la France a prospéré tout le temps qu'ils ont été à la tête des affaires.

M. de Lamendé aurait terminé son discours en faisant observer à la chambre que c'est pour s'être engagées dans des voies aussi dangereuses que celles que l'on veut suivre, que nos premières assemblées délibérantes ont attiré tant de calamités sur le pays. Il est entré, dit-on, dans d'assez grands développements à cet égard.

Aucun autre orateur n'a été entendu. Il a été donné lecture de l'adresse telle qu'elle avait été modifiée, et l'on a procédé à l'appel nominal.

On assure que le nombre des membres présents était de 362; que 198 ont voté l'adoption, et 164 le rejet de l'adresse.

M. le président, après avoir déclaré que la chambre adoptait l'adresse, a tiré au sort les noms de vingt membres qui, avec le bureau, doivent former la députation chargée de la présenter à S. M.

La grande députation sera formée de M. le président, de MM. les quatre secrétaires, et de MM. Syriey de Mayrin-hac, Renouvier, Raudot, St.-Aignan, Crublier de Fougères, Tardy, Duquesnoys, comte de la Bourdonnaye, Maussion, Harlay, Desbassins, Marchegay, de Regourd de Vaxis, Boulard, Boscals de Réals, d'Artigaud, de Beaumont, B. Delessert. (*Gazette de France.*)

— C'est lundi que M. le ministre des finances doit apporter le budget à la chambre des députés.

— Aucun ordre du jour n'a été indiqué pour lundi; mais à la prochaine séance, la chambre; après avoir procédé au renouvellement mensuel des bureaux, entendra le développement de la proposition de M. Hyde de Neuville contre la commission la Boëssière. M. Hyde de Neuville étant ministre de la marine, c'est M. Bacot de Romans qui soutiendra cette proposition.

— Le *Courrier français* annonce que le membre de la commission qui, après avoir adopté et défendu même l'ensemble de l'adresse, a voté contre le mot *déplorable*, est M. Alexis de Noailles, porté par les libéraux eux-mêmes aux dernières élections, et il ajoute que l'un des membres qui lui ont manifesté leur étonnement, a laissé échapper cette vérité fâcheuse qu'il est bien difficile d'être à la fois courtisan et député. Il semble au *Courrier* qu'il faudrait opter. C'est un avis qu'il donne aux collèges électoraux! Toutefois, aujourd'hui le même député aurait voté d'une manière différente en donnant son suffrage à l'ensemble de l'adresse.

— Le scandale des manœuvres électorales mis au jour à la chambre des députés, a forcé le ministère à frapper les préfets qui ont montré un zèle trop excessif ou trop maladroit pour les élus du pouvoir. On a vu, d'après l'ordonnance royale du 3 de ce mois, que seize préfets ont été déplacés et passent à des préfectures inférieures, et que quatre ont été admis à une retraite complète. L'un est le préfet des Vosges, dont toutes les élections ont été annulées par la chambre; l'autre est le préfet de l'Ardeche, qui, au moyen des gendarmes avait fait nommer un M. du Bay, lequel a eu prudence d'envoyer sa démission; le 3<sup>e</sup> est le préfet de la Charente, devenu fameux par ses circulaires menaçantes et ses injonctions aux électeurs; le 4<sup>e</sup> enfin, est le préfet du Lot, M. de St. Félix, le cousin de M. de Villèle, qui a trop bien travaillé pour M. Syriey de Mayrin-hac. Mais chose étrange. Celui-ci est admis dans la chambre, et le pauvre préfet cependant perd sa place, pour l'illégalité de cette élection.

**BRUITS DE JOURNAUX.**

*Le Journal du Commerce*: On a beaucoup parlé à la chambre des députés d'un changement dans le ministère. Voici les bruits qui couraient à cet égard: M. de Châteaubriand entrerait au conseil en qualité de président sans portefeuille; M. de la Ferronnays retournerait à St.-Petersbourg, où il avait su se rendre très-agréable au jeune empereur; il serait remplacé par M. Pasquier, en qualité de ministre des affaires étrangères.

Le ministre de la guerre serait aussi changé, ainsi que le ministre de l'instruction publique. M. Delalot recevrait ce dernier portefeuille; le portefeuille de la guerre serait aussi confié, selon quelques-uns au général Guilleminot; selon d'autres à un honorable général, l'un des plus éloquents orateurs de la chambre des députés.

On parle de M. Agier pour la direction générale des postes. D'autres bruits désignent M. de la Ferronnays pour les fonctions de gouverneur de Mgr. le duc de Bordeaux; selon cette version, M. de Châteaubriand serait nommé ambassadeur à St.-Petersbourg.

D'après ces nouvelles, que nous sommes loin de garantir, le portefeuille du commerce changerait aussi de main; mais on varie sur la désignation du nouveau ministre. Quelques personnes mettent en avant M. Casimir Périer; d'autres M. Gauthier.

La diversité de ces bruits montre assez que rien n'est arrêté; mais on peut en augurer que la nécessité de quelques changements dans le ministère est généralement sentie.

## DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Résumé de l'opinion de M. de Gerlache.

*Addition à la séance du 8 mars.* — Après une discussion déjà fort longue et approfondie, je ne veux que motiver mon opinion et faire valoir quelques considérations qui ne me paraissent pas avoir été suffisamment développées. J'adopte le projet tel qu'il vous est présenté d'après la nouvelle rédaction. Aux termes de la loi fondamentale, certaines affaires doivent être portées directement devant la haute cour.

Or, j'aime mieux une révision que pas de révision, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de se pourvoir devant ce tribunal suprême. Et, puisqu'il faut, selon moi, un recours quelconque, je l'aime mieux avec le plus grand nombre de juges possible.

D'abord je ne pense pas que l'on puisse, par une simple prétermission, écarter la disposition formelle de la loi sur l'organisation judiciaire que nous avons adoptée, et qui exige une révision. Je pense qu'il faudrait, pour pouvoir y déroger, une loi expresse... — D'un autre côté, je ne ressens pas à introduire cette révision devant la haute cour, qui a jugé en premier ressort, la même répugnance que j'éprouvais à laisser porter la même cause en première instance et en appel, devant la même cour provinciale. Dans ce dernier cas, il n'y avait nulle nécessité à faire un amalgame; il y avait au contraire mille inconvénients qu'on pouvait facilement éviter: aussi ai-je repoussé cette loi d'organisation judiciaire de tous mes efforts, et je la repousserais encore aujourd'hui si elle n'était point loi. Mais, lorsqu'une affaire est portée de prime abord devant la haute cour, conférer à celle-ci le droit de statuer irrévocablement, par une seule et même décision, sur l'objet du litige, qui sera le plus souvent d'une valeur très considérable, ce serait, à mon avis, créer un pouvoir extraordinaire et monstrueux, ce serait introduire le despotisme de l'ordre judiciaire: et vous ne voulez de despotisme d'aucune espèce N. et P. S. Il ne faut pas que l'on puisse étouffer les plaintes bien ou mal fondées des plaideurs; car ici, la crainte de l'abus serait presque aussi dangereuse que l'abus même. Il ne suffit pas que les citoyens aient des garanties dans nos institutions, il faut qu'ils le croient et qu'ils en soient bien convaincus. J'aime donc mieux qu'on puisse se pourvoir devant la haute-cour en révision ou en appel (car, quoiqu'on en ait dit, peu importe le mot), que de ne pouvoir en appeler devant personne et d'être ruiné sans espérance.

Je consens et je désire que le plaideur malheureux puisse présenter de nouvelles pièces, de nouveaux moyens et de nouveaux faits, s'il en a retrouvés, qu'il puisse reproduire avec plus de force ceux qu'il a déjà présentés, s'ils l'ont été trop faiblement; qu'il puisse rédiger de nouveaux mémoires, réclamer le secours d'avocats plus éclairés, invoquer même l'opinion publique, qui dans un gouvernement tel que le nôtre a tant de puissance contre les erreurs, les préventions et les passions dont l'autorité n'est pas toujours à l'abri.

Et pourquoi, Messieurs, quand on n'a point d'autre recours, n'en appellerait-on pas à ses mêmes juges, mais à ses mêmes juges mieux informés, au nom de la conscience, de l'équité et de la loi? Et pourquoi suppose-t-on, que par un vain amour propre, ceux-ci refuseraient d'entendre la voix du plaideur qu'ils ont condamné peut-être par une erreur involontaire et invincible ou même par leur faute? Or, ici on n'en appellera pas seulement aux mêmes juges, mais à de nouveaux juges et en nombre supérieur aux anciens. Ainsi le correctif se trouve dans la loi même.

LIÈGE, LE 12 MARS.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que le gouvernement vient d'approuver la confection d'une levée de Masrieh à Verviers. Les efforts pour la faire passer par Aubel, ce qui aurait diminué en grande partie les avantages que nous pouvons attendre de ce nouveau débouché, n'ont pas réussi. La route traversera Heer, Gronsveld, et passera entre Warsage et Berneau pour aller directement sur Verviers; dans les villages elle sera pavée.

L'éclaircur

— Les évêques sont nommés par la cour de Rome, et nous ne devons pas tarder à les connaître, ainsi que nous l'avons dit, lorsqu'une circonstance imprévue est venue mettre obstacle à cette publication.

(Le Belge)

— On dit que la famille des Rothschild a conçu le projet d'établir une société nouvelle pour l'exploitation des messageries correspondantes dans l'Europe entière. C'est probablement ce projet qui a donné lieu au bruit qui a couru que cette société s'était rendue adjudicataire des droits de barrière dans tout le royaume. Si ce bruit n'est pas démenti, il faudra bien y ajouter foi, et l'augmentation du tarif, serait une des conditions du bail. *Courrier des P. B.*

— La Gazette de Cologne, du 6 de ce mois, contient l'article suivant:

« Dans notre numéro 31, nous avons rapporté, d'après la Gazette-Universelle d'Augsbourg, une lettre d'Amsterdam, du 7 février, qui annonçait que le gouvernement des Pays-Bas avait consenti à ce que tous les objets manufacturés pussent passer librement et sans être assujettis à aucun impôt. Quelque désirable que fût une mesure de ce genre pour les provinces prussiennes du Rhin, et pour toute l'Allemagne méridionale, nous devons cependant remarquer à notre grand regret, que d'après des renseignements que nous avons pris, il n'y a pas un mot de vrai dans cette nouvelle. »

— La crainte qu'on avait conçue sur le sort des pêcheurs de Scheveningue, qui, pendant la tempête de mercredi et jeudi derniers, se trouvaient en mer, n'a malheureusement pas été sans fondement. Une des pinques a péri corps et biens. Des autres, au nombre de 19, 7 sont revenues, 6 ont été vécues après la tempête, et on ne sait rien de certain sur les 6 autres, mais on espère qu'elles sont en sûreté, attendu qu'on n'a vu flotter d'autres objets que ceux qui ont appartenu à la pinque ci dessus mentionnée. D'après le dire des pêcheurs, le temps est devenu terrible tout-à-tout. C'est aux mesures prises par M. Varkevisser, directeur des bateaux de sauvetage, que l'équipage du navire *Anna-Elisabeth*, dont nous avons annoncé le naufrage dans un de nos nos précédents, doit son salut.

La pinque qui a péri, était montée par le patron, ses deux fils et quatre matelots. Le premier et trois matelots laissent des veuves et des enfans; le quatrième matelot est le fils d'une veuve. On a ouvert à La Haye et à Scheveningue des souscriptions pour secourir les familles de ces infortunés. (*Gazette des Pays-Bas.*)

— Les journaux des provinces septentrionales font mention de différens naufrages, entr'autres d'un navire anglais à Scheveningen, dont on a retiré l'équipage; de la *Laconia*, qui s'est perdu près la pointe dite de Hollande; on n'en a pu sauver que cinq hommes. Le capitaine, le second, cinq autres matelots et un mousse ont péri.

— On assure que les poursuites à charge de M. Duepétiaux ont lieu sur une plainte faite par M. Asser.

— M. le gouverneur du grand-duché de Luxembourg, a adressé aux administrations municipales, la circulaire suivante: Je suis informé qu'une sorte d'embauchage s'exerce sur différens points de la province, pour entraîner les habitants à se rendre au Brésil, et que pour mieux réunir à faire des dupes, ceux qui s'y livrent assurent agir de l'aveu et même d'après les instructions des autorités de la province. Ils en imposent; l'administration désavoue absolument ces manœuvres. MM. les bourgmestres sont invités à en prévenir leurs administrés et à les rendre attentifs sur les périls et les malheurs sans nombre auxquels les exposerait une démarche inconsidérée. On a vu jusqu'ici que tous ceux qui ont la faiblesse de céder à ces vaines promesses, en ont été victimes et ont eu à le regretter, mais souvent trop tard.

— On écrit d'Odessa, 12 février: « On attend avec une vive curiosité les prochaines nouvelles de Saint-Petersbourg, où l'on doit connaître maintenant, non-seulement les mesures prises par la Porte contre notre commerce, mais aussi le manifeste remarquable adressé à tous les Musulmans. Tout le monde est convaincu ici que les négociations diplomatiques à Constantinople sont épuisées, et que notre armée va se porter en avant. Rien de plus heureux ne pourrait arriver pour Odessa, car l'état actuel des choses doit, s'il dure encore long-temps, entraîner des faillites considérables sur cette place, et la guilde de commerce de notre ville s'est crue obligée d'adresser à cet égard à l'empereur une très-humble représentation pour lui demander protection contre les mesures prises par la Porte, principalement contre la fermeture du Bosphore. Le général gouverneur a appuyé cette demande. »

« Les gardes qu'on avoit dirigés vers Kiev, ont reçu l'ordre de se porter en Bessarabie. Si cette nouvelle se confirmoit, ce seroit un indice de l'intention de l'empereur de se rendre à l'armée, et nous serions à la veille de grands événements. Beaucoup de nos officiers qui séjournaient à Jassy, en sont partis sur les représentations de l'hospodar, et se sont rendus en grande partie en Galicie. La Porte paroît avoir reçu avis de leur séjour à Jassy, et en avoit fait un motif d'inculpation contre l'hospodar. On fait ici des quêtes pour les malheureux chrétiens, victimes des persécutions à Constantinople. »

Allgemeine Zeitung.

— Les dernières nouvelles de Pétersbourg sont du 21 février; voici ce qu'elles contiennent de plus intéressant: « L'empereur a témoigné sa satisfaction aux gouverneurs civils de quelques provinces, sur la promptitude qu'ils ont mise à effectuer le recrutement. »

« Le conseiller-d'état Gosling est chargé de fournir au plus tôt les médicamens nécessaires pour la grande armée active; il a été en même temps nommé inspecteur de l'administration pharmaceutique. »

« Les préparatifs de guerre se continuent. Il paraît qu'on n'attend plus que des rapports ultérieurs de Londres, Paris et Constantinople. »

« Nos troupes qui ont fait la guerre en Perse, y resteront provisoirement, parce que dans le cas d'une guerre avec la Porte, elles envahiraient la Natolie ou Asie mineure, et en feraient un point d'attaque sur la Turquie. »

— On écrit de La Haye: « Nous avons dit que le jeune Massart s'était fait entendre à La Haye, au spectacle, en présence du roi. Sa Majesté lui a accordé une gratification de 150 fls., en lui faisant témoigner par le secrétaire du cabinet sa satisfaction sur l'exécution des morceaux qu'il a joués. C'est le 12 que le jeune virtuose doit donner son concert. »

— Le Panorama des chutes du Niagara se montre en ce moment à Washington; ce magnifique tableau, ouvrage de M. Schaw conve une étendue de 5000 pieds carrés. Les Américains en font le plus grand éloge.

— Lorsque l'inscription d'une pièce d'argent sera devenue illisible, pour la rendre apparente on n'aura qu'à faire rougir au feu un morceau de fer; sur lequel on posera la pièce effacée, et l'inscription se remontrera tracée par une nuance verdâtre, qui disparaîtra à mesure que le fer se refroidira.

— On mange rarement, en Angleterre, d'huîtres qui n'aient pas été engraisées; il suffit, pour cela, de les garder trois à quatre jours dans l'eau salée, que l'on a soin de changer toutes les 12 heures, en y jetant chaque fois une poignée de farine de gruau. L'huître, au bout de court espace de tems, de maigre qu'elle était, devient blanche, ronde et délicate.

DE L'ORIGINE DES MÉTIERS A BAS.

On trouve dans le dernier n° du *Journal d'Agriculture et des Manufactures*, l'article suivant sur la fabrication des bas au métier :

Les bas, dont la fabrication imprime un si grand mouvement au commerce de l'Europe, sont d'invention très-moderne. Les plus grands princes allaient pieds nus dans leurs souliers; et les écrivains, qui dans leurs beaux romans historiques, nous vantent si fort ce bon vieux temps où le roi n'était pas aussi commodément logé que l'est aujourd'hui un bonnetier de sa capitale, ne nous disent pas comment étaient chaussées les châtelaines et nobles dames auxquelles ils font si souvent baiser les pieds par leurs galants chevaliers.

Les bas furent extrêmement rares en France jusque sous Henri III, où une paire en soie tricotée à l'aiguille fut portée comme un objet de luxe par le roi aux noces de sa sœur avec le duc de Savoie. Ce ne fut que sous le ministère de Colbert qu'un serrurier Normand inventa le métier à l'aide duquel une partie, aujourd'hui indispensable de notre costume, devait devenir si commune. Le nom de ce bienfaiteur de nos jambes est demeuré inconnu; on sait seulement que, fier de sa découverte, il remit au ministre une paire de bas au métier pour être offerte au roi, afin d'obtenir quelque privilège équivalent alors à nos brevets d'invention. Tel est le malheur attaché à la dignité royale, que ce Louis XIV, tout absolu qu'il était et tout grand qu'on le proclame, fut dans cette circonstance dupe de son valet de chambre, qui, pour quelques pièces d'or données par les bonnetiers du tems, habitués à faire tricoter les bas de sa majesté par de vieilles femmes, coupa plusieurs mailles dans les bas nouveaux, lesquels, s'étant effilés en les mettant, furent déclarés détestables. Cette espièglerie d'un valet coûta bien des millions à la France. L'inventeur de la précieuse machine, honni et conspué, parce qu'il n'était pas de la dignité du chef de l'état, en trouvant ses bas percés, de vérifier si la faute en était à la machine, transporta celle-ci en Angleterre, où il n'était pas nécessaire que le monarque trouvât les bas excellens pour que le procédé qui devait les faire baisser de prix se répandît. Le serrurier normand s'enrichit, et son invention devint une source de prospérité pour l'Angleterre. Ce n'est qu'après avoir détourné des sommes énormes de la France, que les métiers à bas, qu'en avaient exilés les dédains d'une cour ignorante et somptueuse, y sont revenus pour les pauvres gens, et par les soins d'un humble artisan, réparateur de l'une des fautes de Louis le Superbe. L'histoire doit conserver le nom de cet homme. Jean Hindert dans un tems où l'on pendait à Londres les ouvriers qu'on suspectait d'exporter des modèles de machines, retint, par un prodigieux effort de mémoire, la construction du métier à bas, et vint l'exécuter dans un coin du bois de Boulogne. En 1808, un nommé Wiedman, a donné la dernière perfection à cette machine, de sorte que les plus pauvres gens peuvent aujourd'hui tenir leurs jambes chaudement à fort bas prix.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Dumont, éditeur du *Répertoire Dramatique*, in 8°, publié à Bruxelles, nous a donné dans ses dernières livraisons quelques unes des pièces qui sont aujourd'hui en pleine vogue; comme le *Colporteur* et *Mazaniello*. On ne pouvait faire un meilleur choix pour les souscripteurs de Bruxelles qui n'ont encore vu sur leur théâtre ni l'un ni l'autre de ces deux opéras. M. Bernard a été plus expéditif que M. Langle; et quand le *Colporteur* paraîtra sur le théâtre de la Monnaie, il sera déjà vieux pour nous autres provinciaux.

La *Soirée à la Mode*, les *Petits Appartements*, les *Contrebandiers*, le *Lit de Circonstance*, et l'*Important*, comédie de M. Ancelot, complètent avec le *Colporteur* et *Mazaniello*, la liste des vaudevilles, comédies ou opéras, publiés pendant le premier trimestre de 1828, dans le *Répertoire Dramatique*. On voit que M. Dumont a agrandi son cercle et qu'il y a fait entrer la haute-comédie. C'est une heureuse amélioration dont nous le félicitons dans l'intérêt de son entreprise. Mais nous devons l'engager en même tems, s'il publie encore quelques comédies en vers, à confier la révision des épreuves à un correcteur plus attentif que celui qu'il a employé pour l'*Important*, où l'on trouve plusieurs vers indignement mutilés, tels que les suivans :

- « Vous vivez avec lui simplement mon cher.
- « Chez moi dans un instant réunis.
- « Mais s'il vous rend un service, il vous en offre mille.
- « D'ailleurs ce beau Monsieur qui vient de Paris.
- « Cette disgrâce me paraît bien subite.

Ne serait-on pas tenté de croire que la comédie de M. Ancelot a été écrite en vers libres ?

Les travaux à Herculanum ont recommencé avec l'année. L'architecte chargé de les diriger espère dégager entièrement la partie extérieure du théâtre. Ainsi l'on verra bientôt au grand jour le modèle d'un des vastes théâtres de l'antiquité, qui, par une combinaison assez singulière, ne sera éloigné que de quatre milles du plus grand théâtre qui existe; celui de St.-Charles à Naples.

— Les amateurs de chevaux, et ceux qui par état entretiennent ces animaux utiles, apprendront avec plaisir l'invention faite en Angleterre, d'un nouveau procédé par lequel on adapte les fers aux sabots des chevaux sans employer des clous. L'inventeur a obtenu du gouvernement anglais une patente, ou brevet d'invention.

COMMERCE. — Bourse de Paris du 8 mars. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance de septembre. 102 fr. 65 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 de 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 69 10. — Action fr. la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 00.

Bourse d'Amsterdam du 10 mars. — Dette active, 53 3/8. Id. différée, 27 3/2. Bill. de change 18 5/8. Syndicat, 97 3/4. Rente rembours., 90 7/16. Act. société de commerce 92 7/8

BOURSE D'ANVERS du 11 mars.

FONDS PUB.	CT. JOURS	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 MOIS	A 3 MOIS
P. B.		Amsterd.	118 p	A	
Dette act.	54	Londres	11 95	11 90	A 11 87 1/2
Différée		Paris	47 176	47	P 46 7/8 A
Obl. du S.		Francf	35 1/8	35 1/8	35 1/11 A
Act. S. C	87	Hamb	36 1/8	A 35 15/16	35 7/86 P

ETAT CIVIL du 10 mars. — Naissances : 8 garçons 10 filles.

Décès : 2 garç., 2 filles, 2 hommes, 7 femmes; savoir :

- Pierre Hubert Moreau, âgé de 88 ans et 3 mois, marchand miroitier, rue Vinave d'Isle, époux en 3mes. noces d'Elisabeth Evrard.
- Laurent Joseph Mouche, âgé de 21 ans, soldat à la 1<sup>re</sup> me. division en garnison en cette ville, célibataire.
- Jeanne Jacquot, âgée de 83 ans 3 mois et 9 jours, faub. Ste. Marguerite veuve de Jean Pierre Leduc.
- Jeanne Crahay, âgée de 80 ans, journalière, rue sur la Fontaine.
- Marguerite Saret, âgée de 70 ans, journalière, à la Boverie, veuve de Denis Heine.
- Marie Joseph Cartel, âgée de 60 ans, rue devant St. Thomas, épouse de Joseph Piron.
- Marie Hubert, âgée de 57 ans, blanchisseuse, à la Boverie.
- Marie Catherine Bovy, âgée de 38 ans 4 mois et 3 jours, repesseuse, faubourg St.-Léonard, épouse de Philippe Lecocq.
- Angélique Peny, âgée de 36 ans, rue des Prémontrés.

Du 11 mars. — Naissances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 1 fille, 1 homme, savoir :

- Jean Hubert Modave, âgé de 76 ans et 4 mois, ex-religieux, Béguinage St.-Christophe.

SPECTACLE. — Aujourd'hui jeudi, *Maison à vendre*, opéra en un acte, les *Rendez-vous Bourgeois*, opéra en un acte.

\* \* D'après la demande qui en a été faite, le public est prévenu qu'une souscription est ouverte au bureau de l'administration, pour un BAL paré et masqué, qui aurait lieu dimanche 16 du courant, dans le cas où la souscription serait remplie aux prix des bals précédens.

TEMPÉRATURE du 12 mars. — A 8 heures du matin, 7 degrés au dessus de zéro; à une heure, 12 degrés idem.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SALLE DES DRAPERS, SPECTACLE DE LA GAITÉ.

Aujourd'hui jeudi 13 mars 1828, EXERCICES ACROBATES, suivis de la double danse sur deux cordes, dans laquelle paraîtront le jeune Bertrand et sa sœur. M. Bertrand, aîné et sa sœur, termineront la double danse par danser un pas Béarnais. Le spectacle sera varié par le batoniste Breton et terminé par la 1<sup>re</sup> représentation d'*Arlequin protégé par l'amour*, pantomime nouvelle en deux actes, ornée de costumes, décors analogues au sujet.

On commencera à six heures et demie.  
Demain vendredi RELACHE. (413)

Charles Hubert, fils, rue du Pont d'Isle n. 2, vend le pot de punch de Bruxelles, première qualité, à 1 florin 25 cents. Son magasin est fourni d'une quantité de liqueurs, dont le détail serait trop long. Il tient tous les sirops rafraichissants, telles que sirops d'orgeat, de framboises etc., eau de Cologne première qualité. Le tout à des prix très-avantageux (409)

( ) Le samedi 15 mars, à deux heures de relevée, le curateur à la succession vacante de M. Jean Grandgérard, prêtre, fera vendre aux enchères publiques par le ministère du notaire Pâque, à la maison mortuaire sise à Liège, place St.-Pierre, n. 24, les meubles et effets de ladite succession, consistant en un cornet de St.-Hubert, une montre, chaîne, clef et cachet, le tout en or; un calice, patenne et petite cueiller en argent doré; des burettes; assiettes et une sonnette; 6 couverts; 6 petites cueillers à café; une tabatière; des lunettes, le tout en argent; un missel avec agraffes d'argent; un grand christ, et 4 grands chandeliers d'autel de cuivre argentés; 5 chasubles avec accessoires, dont 3 garnies de galons d'or; 6 estampes coloriées, représentant l'histoire de Paul et Virginie; 2 autres estampes très-belles, plusieurs ouvrages de la Société catholique; un secrétaire; une commode et d'autres objets.

Le jour de la vente, on pourra voir les objets ci-dessus indiqués, à la maison mortuaire, depuis dix heures jusqu'à midi.

Le curateur invite les créanciers du défunt à remettre la note de ce qui leur est dû en sa demeure, rue Mont Saint Martin, n° 611.

On a l'honneur d'informer le public, que l'on vient de placer, un second billard neuf, au café de l'amitié, où il y a deux billards de rencontre à vendre avec accessoires. (413)

Dozin marchand fleuriste, informe le public qu'il a de très beaux pots en fleurs, rue faubourg St-Gilles, n. 331. (379)

VENTE DE FLEURS ET D'ARBRISSEAUX.

Samedi 15 mars à 2 heures de relevée il sera vendu aux enchères publiques par le ministère de Maître Bertrand, notaire, en sa demeure place Saint-Pierre à Liège, une grande quantité de belles plantes de serre et d'orangerie et une forte partie d'arbrisseaux, pour jardins anglais.

A la Fontaine d'or, rue de la Rose.

Bonne table d'hôte à une heure, à un prix très modéré. On trouvera journellement, chevreaux, patés froids et escargots. (391)

François Requilé jeune, ci-devant domicilié rue Entre-deux-Ponts, Outre-Meuse, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se séparer de son frère aîné (Laurent Requilé) et qu'il a formé un établissement, à son compte, rue Hors-Château, à l'enseigne de la Hache d'or; n. 171.

Ayant eu l'avantage de diriger pendant longtemps les ateliers de M. Gaillard jeune, ingénieur hydraulique, à Paris, il construit les pompes à incendies et autres en tous genres les mieux perfectionnées, ainsi que les tuyaux et seaux en cuir à jonction rivée, c'est-à-dire sans emploi du fil pour l'assemblage; ce nouveau procédé les met à même de durer autant que la qualité du cuir le permet sans la moindre réparation.

Le même confectionne aussi d'après plans et dessins les pièces en cuivre relative à toute espèce de machine. (363)

Joli quartier de garçon à louer pour le 1<sup>er</sup> avril n. 608, rue Vinave-d'Ile. (397)

A vendre ou à louer une petite ferme, avec 4 bonniers de prairie environ, située à Clermont. S'adresser rue fond Saint Servais, n. 144. (345)

On demande une fille de boutique connaissant le commerce de librairie. S'adresser au n. 855 place du Spectacle.

A louer pour la St-Jean prochain une maison commodément distribuée, située derrière la salle du spectacle rue St-Jean, n. 766 et occupée maintenant par M. de Steiger. S'adresser place St-Pierre, n. 873. 116 (397)

Jardin à louer, avec habitation rue Gravioul, près de la rue des Tanneurs. S'adresser rue Hors-Château, n. 435. (77)

A louer pour le 24 juin prochain une maison propre à tout commerce située devant la boucherie. S'adresser au n. 880, rue du Pont, à Liège. (411)

A louer 12 verges grandes de pré, situées sur le Dos à Liège. S'adresser rue des Tanneurs n. 132. (410)

(355) La maison sise à Liège, rue Entre-deux-Ponts, n. 568, sera remise en vente le dix-sept courant, à 2 heures de relevée, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest, en son bureau, rue Plattes-Pierres, et par le ministère de Me. Dusart, notaire à Liège; où on peut prendre connoissance des conditions de la vente, ainsi que chez Me. Lhoest, avoué à Liège.

De belles Poulces et de beaux Pigeons à vendre place Ste-Barbe, n. 45. (373)

Belle maison de commerce, à louer de suite, située pied du Pont-des-Archives, n. 954. S'adresser rue de l'Agneau, sur Meuse, n. 422. (547)

Quartier garni ou non à louer Pont-d'Isle n. 11. (353)

Grand quartier à louer rue Souverain-Pont, n. 332 (59)

Le 17 mars 1828, à deux heures de relevée, on vendra à la ferme du Val-notre-Dame près de Huy 55 moutons race du pays de la plus forte et belle espèce de la province, la majeure partie convenable à la boucherie. A crédit.

A louer, pour le 24 juin prochain, une maison propre à tout commerce, située, rue de l'Épée. S'adresser au n. 1011 derrière l'Hôtel de Ville. (371)

(346) Le vingt-cinq mars mil huit cent vingt-huit à deux heures après-midi, en l'étude et par le ministère de Me. Boulanger, notaire à Liège,

Il sera procédé à la vente aux enchères d'une bonne et belle maison n. 8, ayant grand jardin, clos de murs, situé au commencement de Coronmeuse, commune de Herstal, ayant pour joignant vers Liège la dame veuve Lhoest, de l'autre côté M. Laloux.

Cette maison est dans une situation très-agréable, tant sous le rapport de la vue, que de sa communication avec la ville par la promenade du quai.

On peut la voir les lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, l'après-dîné, depuis deux heures jusqu'à cinq. S'adresser à cette fin, et pour informations, à l'un des propriétaires à Coronmeuse, à côté de la maison occupée par M. Perot.

Diendonné Jouant, époux de la veuve Daunay à l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'il vient d'ouvrir son nouvel établissement portant le nom du petit Pavillon-anglais, rue Souverain-Pont, n. 320 à Liège. Où MM. les voyageurs trouveront de beaux magasins pour y débaler, et des quartiers bien garnis, remise, et écurie, et tient des pensionnaires, et table d'hôt.

Au même n. on échange contre argent les anciennes monnaies de cuivre. (106)

Vente publique de Manufactures.

Les courtiers soussignés vendront publiquement, mercredi 19 mars 1828, à dix heures du matin; dans les magasins de MM. James Clegg et Brother, place Verte, n. 707, par ministère des huissiers F. Degenært et J. Lombaerts;

Savoir:

8000 pièces Percale 6¼.  
500 " " 8¼.  
300 " " brochés et satinés 6¼.  
6000 douzaines mouchoirs percale 7¼ 3¼.  
4000 " Balzores 4¼.  
500 pièces shertings et madapolams 9¼.  
1000 " calicos blancs 9¼ et 8¼.  
120 " bazins 3¼.  
40 courtepointes de piqués blancs.  
130 pièces jaconats et mousseline 6¼.  
150 " bandanoes rouges et jaunes, 2 roses et autres  
700 " organdis 4¼ et 6¼.  
200 " cotonnettes.  
450 " coton imprimés.  
60 " velours de coton.  
200 " croisé noir, lustré et non lustré 7¼.

La vente se fera au comptant avec 2 0/0 escompte, on, les acheteurs suffisamment connus des vendeurs pourront obtenir un crédit de 3 mois, contre réglemeut sans escompte.

Les marchandises seront à voir 2 jours avant la vente; pour plus amples informations s'adresser à

pp. J. B. Vanden Corput, Hardy.  
pp. P. Wouters, A. Chantraine. (368)

Beaux pieds de vigne à vendre faubourg Ste Marguerite, n. 134. (405)

A vendre ou à louer une belle et grande maison composée de trois quartiers, avec cour, écurie, jardin, caves et vastes greniers, située près la porte St-Léonard à Liège, n. 621.

A vendre la maison n. 182, située rue devant St-Thomas à Liège, ayant deux quatriers séparés, cour; deux petites maisons attenantes ayant issue dans la rue de la Chaîne.

S'adresser à M. Baillet, avoué, rue Hors-Château, à M. Stappers, docteur en médecine, rue derrière le Palais, ou au notaire Parmentier, place de la Comédie. 145 (370)

Le bâtiment de fabrique, teinturerie avec chaudière et ponts à laver la laine, placés sur le canal du ruisseau de Dison, situés rue des Foxhalles, à Hodimont n. 149, ont été adjugés au prix de 3810 florins. On peut surenchérir d'un vingtième du prix, en faisant déclaration devant le notaire Lys, avant le seize mars courant. La maison avec cour, cuisine et buanderie, qu'occupait le sieur Detillicux, rue de la Chapelle, à Hodimont, n. 110, est à louer. S'adresser au notaire Lys, ou au propriétaire M. Mathias Gihet. (370)

A vendre de gré, la maison de commerce située à Huy, rue Griange, appartenant à la demoiselle Julie Flévert, provenant de la demoiselle Marie-Joseph Damont; il sera accordé de grandes facilités pour le payement. S'adresser au notaire Chapelle à Huy, pour le prix, clauses et conditions de la vente, ainsi que pour voir la dite maison, dont l'acquéreur pourra jouir de suite attendu qu'elle est inhabitée et sans location. (155)

Vente de biens patrimoniaux pour sortir d'indivision.

Le 17 mars 1828, à dix heures du matin M. H. Raymond, propriétaire et fabricant de papiers, domicilié à Louvegnée, commune de Ben, et J. J. Matlet, notaire à Andenne province de Namur en qualité d'époux de dame Josephine Jeangette, feront exposer en vente et adjudication définitive et sans aucune remise, au profit de plus offrant et dernier enchérisseur en l'étude et par le ministère du notaire Chapelle à Huy, le moulin à farine, dit de Louvegnée commune de Ben-Ahim, avec un corps de logis pour le fermier, cour; étable, écuries, coup d'eau faisant mouvoir la roue dudit moulin, circonstances, et dépendances, sans aucune réserve ni exception; plus environ deux bonniers trente huit perches de jardin, aisances prairies, terres labourables, étang et broussailles, le tout contigu ou très à portée dudit moulin et occupé par le meunier Ory. Ces propriétés situées près la grande route de Huy à Namur, à une petite lieue de la première de ces deux villes sont susceptibles de tout autre établissement.

S'adresser entretiens au dit meunier pour voir et visiter les dites propriétés et audit notaire Chapelle pour avoir inspection du cahier des charges et des titres.

Ces immeubles sont libres de toutes charges et inscriptions hypothécaires. 156